



En exercice : 58  
Présents : 43  
Votants : 52

## Séance du 30 janvier 2023

Le trente janvier deux Mille Vingt-trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 24 janvier 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUE Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, MANCEAU Laurence, RADE Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD, Philippe LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, titulaires
	HINCELIN Marie-Noëlle, DESHOMMES Catherine, titulaires
	/
CUILLÉ	BASLÉ Jérôme, titulaire
DENAZÉ	BERSON Christian, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	LECOT Gérard, titulaire
LA BOISSIÈRE	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	JULIOT Thierry, titulaire
LA ROË	JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires
LA ROUAUDIÈRE	BRÉHIN Colette, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	CHANCEREL Philippe, titulaire
LAUBRIÈRES	BAHIER Alain, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHAMARET Richard, titulaire
MÉE	GENDRY Daniel, titulaire
MÉRAL	RESTIF Vincent, titulaire
NIAFLES	LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
POMMERIEUX	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
QUELAINES ST GAULT	/
RENAZÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
SENONNES	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaire
SIMPLÉ	GAUCHER Olivier, suppléant.
ST AIGNAN S/ROË	/
ST ERBLON	GILLES Pierrick, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST POIX	BEDOUET Gérard, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	
ST SATURNIN DU LIMET	

**Étaient excusés :** BÉZIER Florence (Cossé le Vivien), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé le Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeville), PREVOSTO Dominique (Craon), MAHIER Aurélie (Craon), GOHIER Odile (Denazé), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), LIVENAI Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BOURBON Aristide (St Martin du Limet), BEUCHER Clément (St Poix), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière)

**Étaient absents :** SORIEUX Vanessa (Brain s/les Marches), HAMARD Benoît (Craon)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique PRÉVOSTO a donné pouvoir à Quentin LANVIERGE  
Odile GOHIER a donné pouvoir à Yannick CLAVREUL  
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Norbert LIVENAI a donné pouvoir à Patrick GAULTIER  
Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET  
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BRÉHIN  
Florence BÉZIER a donné pouvoir à Maurice RADÉ  
Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jacky VALLÉE

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Patrick GAULTIER, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2023-01/05 – FINANCES**

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE  
CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

***Séance du : 30 janvier 2023***

**OBJET 2023-01/05 – FINANCES**  
**Débat d'orientations budgétaires 2023**

**M. Maxime CHAUVIN**, Vice-président en charge des Finances-Marchés publics, expose au conseil communautaire que, préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) qui permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. C'est une étape obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et leurs groupements.

Les éléments du Débat d'orientations budgétaires 2023 sont en annexe 4.

RECETTES FISCALES :

L DEROUET : j'ai entendu dire que ceux qui paient de la taxe foncière paieraient de la CVAE ?

C LANGOUËT : Les particuliers ne paient pas de CVAE.

H TISON : demande des précisions sur le montant du reversement de l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) - (17 710 € pour 2 éoliennes sur Congrier).

L DEROUET : Nous sommes en autoconsommation et nous ne sommes pas soumis à l'IFER .

J JUGE : ce n'est pas de taxes *ménages* dont il faut parler mais de taxes *foncières*.

C LANGOUËT : on va parler de taxe foncière bâtie et non bâtie.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

M. BAHIER : Par rapport aux dépenses de personnel, que représente l'économie réalisée par les postes non pourvus ?

C. ARNÉ : près de 100 000€

*Arrivée de Daniel GENDRY à 20h45.*

ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR SERVICE

V RESTIF : une augmentation de 2% des charges à caractère général est-elle suffisante ? Sur quoi repose-t-elle ?

M CHAUVIN : Il faut bien partir sur des hypothèses – Si l'on regarde le résultat prévisionnel 2022, nous sommes dans une situation meilleure que ce que nous avons projeté au DOB 2022 – Incertitude sur les recettes, pas de maîtrise des taux.

H TISON : Concernant L'Odyssée, dans les produits de service : 110 000€ de moins que la dernière année pleine en 2019 ? On considère que l'on fera moins d'entrées qu'en 2019 ?

C LANGOUËT : on préfère rester pessimiste.

H TISON : On a un déficit de fonctionnement qui se creuse - Est-ce à dire qu'il n'y a pas de perspectives ?

M CHAUVIN : nous n'avons pas connaissance du réel réalisé sur 2022 lorsque ces 1<sup>ères</sup> réflexions ont été travaillées dans les services.

C LANGOUËT : L'année de l'ouverture de L'Odyssée est une année atypique donc on ne peut pas comparer.

D BALOCHE : De plus on fonctionne désormais sur une année de septembre à juin et pas sur une année civile. La fréquentation est aléatoire, fonction de la météo.

M CHAUVIN : Pas d'année de référence encore, l'année de référence sera 2022-23.

J JUGÉ : On ne peut pas se focaliser sur les recettes. Ce qui est intéressant est l'écart entre les recettes et les dépenses.

M CHAUVIN : certes le résultat envisagé au DOB est inférieur au résultat de 2022 mais on préfère garder une marge.

R CHAMARET : peut-on débattre sur la question du pluvial ?

M CHAUVIN : on peut débattre au fur et à mesure.

J JUGÉ : les travaux de *La Drapellière* pourraient être réalisés via l'emprunt, pourquoi se bloque-t-on ?

C LANGOUËT : il y a 2 problèmes globalement :

- 1- La quantité de travaux demandée par les communes
- 2- On nous a demandé d'intégrer la compétence mais sans nous donner de budget. Il faut en plus avoir les ressources humaines pour réaliser et suivre les travaux.

Donc si on augmente la quantité de travaux à réaliser sur l'année, il sera nécessaire d'avoir plus de personnels et plus de budget.

M CHAUVIN : Concernant *La Drapellière*, la question est de savoir si les travaux sont reportables ou pas.

M de GUEBRIANT : il y a moins de risque d'inondation à présent, le niveau d'eau est mieux géré aujourd'hui donc effectivement ces travaux peuvent être reportés un peu.

L LEFEVRE : aujourd'hui c'est la CCPC qui bloque la date de réalisation des travaux, la commune était prête. C'est une demande de la CCPC de reporter à 2024. On espère que ce sera effectivement possible en 2024.

D COUEFFE : le risque est que beaucoup de communes effectuent les travaux sans passer par la CCPC, notamment pour l'engagement de petites sommes, pour ne pas être bloquées.

C LANGOUËT : à mon avis peu de communes sont concernées – On peut renvoyer la compétence aux communes si vous le souhaitez ?

L DEROUET : il y a un impact sur les entreprises : on les fait moins travailler.

D GUINEHEUX : elles n'ont pas besoin de nous en ce moment, les carnets de commandes sont pleins.

A BAHIER : Si on dépasse les 50% de participation, la commune devient maître d'ouvrage et responsable de ses travaux.

C LANGOUËT : Si les communes au moment du vote avaient donné les moyens à la CCPC, on n'en serait pas là aujourd'hui.

A BAHIER : la plupart des communes faisaient les travaux via l'emprunt à l'époque donc elles ne pouvaient pas rembourser les emprunts et verser une participation à la CCPC – Aujourd'hui on veut autofinancer alors qu'avant les communes empruntaient.

J JUGE : la CCPC doit garder la compétence – il faut voir sur les 5 ou 6 ans ce que l'on peut faire en empruntant.

R CHAMARET : A la date d'aujourd'hui on investit déjà 1.5 millions d'euros jusqu'à la fin du mandat

L'idée est de retarder d'un an certains travaux.

J JUGÉ : ces travaux sont subventionnés à 50% ; cela vaut peut-être la peine de reprendre la question.

C LANGOUËT : c'est un sujet que je propose de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine conférence des maires, lorsque le service aura retravaillé la question.

D GENDRY : Changement de mentalité par rapport à l'eau pluvial - Assainissement à la parcelle aujourd'hui, dans quelques années le pluvial et l'assainissement ne seront plus traités de la même façon.

#### CIAS

M CHAUVIN : Diminution de la subvention de 100 000€ sous la condition que cette subvention soit révisable dans le temps en cas de besoin.

J JUGÉ : sur le CIAS on verse une avance de trésorerie alors que le budget est excédentaire, pourquoi ?

P GUIARD : la CAF verse tardivement les subventions – on lance des projets avant de toucher les subventions. Aujourd'hui il s'agit plus de prudence pour le mois à venir que d'un réel besoin.

Economies projetées en 2023 :

- augmentation des tarifs entre 4 et 5% et ajout de 3 paliers dans le QF
- optimisation CAF et MSA
- optimisation/diminution du nombre de places de séjours – les envisager plus en proximité

P GAULTIER : a-t-il été tenu compte des subventions avec l'État, la Région ?

M CHAUVIN : non, elles viendront en plus.

C LANGOUËT : Les contrats de Territoire viennent juste de sortir au niveau du Département, pas encore sur le plan régional.

D GENDRY : le contrat de territoire au niveau de la région courra jusqu'en 2026 mais il faudra avoir réalisé l'ancien à 90% pour prétendre au suivant. Pas de données sur les montants pour le moment. Ceci est valable pour les EPCI comme pour les communes.

Ce qui pourrait poser question pour la CCPC est l'extension du CAI, fléché sur le contrat de territoire précédent et non réalisé à ce jour.

P GAULTIER : en augmentant la Taxe sur les OM l'an dernier on ne pensait pas que le niveau des bases aurait été revalorisé de 7%.

C LANGOUËT : Rester sur une petite augmentation constante parait préférable.

J JUGÉ : les recettes générées par la centrale de Livré sont sur quelle ligne ?

M CHAUVIN : Dans le budget photovoltaïque.

A BAHIER : il faudrait imprimer les documents pour l'an prochain.

M CHAUVIN : l'ensemble vous a été envoyé par mail – C'est difficile, parfois il y a trop de papier et parfois pas assez.

C LANGOUËT : difficile d'ajuster la quantité à imprimer – au dernier CC, 30 rapports ont été imprimés et non pris – ils vont être détruits. On va réfléchir à des solutions et vous feront des propositions.

D GENDRY : un investissement dans des grands écrans est indispensable ; les chiffres ne sont pas lisibles sur nos écrans actuels.

D GUINEHEUX : la nouvelle salle sera équipée.

C LANGOUËT soumet au vote les éléments du DOB, budgets principal et annexes, présentés en séance.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité :**

⇒ **PREND ACTE** de la présentation et du débat d'orientations budgétaires 2023 préalable au projet de budget primitif 2023 ;

⇒ **VALIDE** les orientations budgétaires 2023 des budgets principal et annexes telles que présentées.

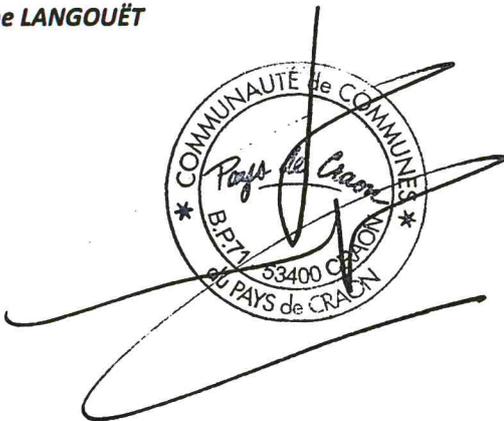
*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,*

*Craon, le 10 février 2023*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

**Christophe LANGOUËT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230130-DELIB20230105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Affichage : 10/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

